

MOTION

Les bâtonniers réunis en Assemblée générale de la Conférence des bâtonniers le 4 avril 2014,

RAPPELLENT :

- Que les avocats sont acteurs d'une véritable réforme de la Justice à la double condition :
 - o d'une authentique concertation,
 - o de la mise en œuvre des moyens qu'elle impose.
- Que les avocats sont la garantie :
 - o de l'accès de tous au droit et au Juge,
 - o de la lisibilité du système judiciaire et des modes alternatifs de règlement des conflits.

TEMOIGNENT :

- De ce que les barreaux sont au quotidien, les structures indispensables de proximité pour la Justice sur l'ensemble du territoire.

CONSTATENT :

- A l'instar des missions parlementaires, l'échec de la précédente modification de la carte judiciaire dont ils ont vécu la violence.

SIGNIFIENT :

- Aux pouvoirs publics que toute réforme tendant à l'amélioration de l'accès à la Justice pour chaque citoyen, impose le maintien et la modernisation des juridictions de plein exercice existantes.

La fermeté de l'institution représentative de la profession doit être à la hauteur de la détermination sans faille des bâtonniers.